

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de BLIGNY LES BEAUNE
(21086)



Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

PIECE N°4.1.2 MODIFIÉE – RÈGLEMENT – ZONAGE AU 1-2500

PLU Approuvé par délibération du 09/04/2013
Déclaration de projet engagé par délibération du : 14/05/2024
DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON

03.80.73.05.90 / dorgat@dorgat.fr

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du

0 200 m



	EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	BÉNÉFICIAIRE
1	voie nouvelle de Creux Chaumont	commune
2	(supprimé)	
3	jardins pédagogiques	commune
4	préau école	commune
5	passage sur Champs du Moulin	commune
6	voie nouvelle Garennes-Merceuil/Thibaudot	commune
7	espace public stationnement-aire de jeux- parc de Merceuil/Thibaudot	commune
8	espace de restructuration du gymnase	commune

	Ua : bâti plus dense , valeur traditionnelle , permis de démolir
	Uao : extension Ua avec OAP
	Ub : extension urbanisation , bâti moins dense ou plus discontinu
	Ubo : Ub avec OAP
	AU1a : urbanisation future PLU avec OAP
	AU1b : urbanisation future avec OAP d'ensemble et suite à modification du PLU
	Ue : activités (industrielles , artisanales et/ou commerciales , STEP)
	Uer: aire repos A6
	AUe : extensions activités Ue avec OAP
	A : agricole
	Ae : constructions isolées non agricoles , changement destination : agricole
	An : agricole inconstructible
	N : espaces naturels inconstructibles (y compris TVB cours d'eau)
	Ne : stockages et abris stockage matériaux et matériels non agricoles , changement destination : Nj, Nt, Nts
	Nh : habitat existant isolé , pas de constructions d'habitation nouvelles
	Nj : espaces jardins inconstructibles sauf abris jardins (y compris fossé TVB)
	Nt : espaces naturels vocation loisir inconstructibles mais aménagements-équipés légers (belvédères , accueil ...)
	Nenr : espace de développement dédié aux énergies renouvelables
	Nts : espace naturel vocation aménagements et équipements sport-loisir
	Ual et Ubl : espaces réservés aux aménités résidentielles (abris jardin , piscines , cuisines d'été , ...)
	N+R123-11-h paysage : protection renforcée
	N-Nj-Nt +R123-11-i : TVB - trame verte et bleue (cours d'eau + berges , lac de Bligny , étangs Créa et Corvée Rateau)
	R123-11-h patrimoine bâti (édifices à préserver , petit patrimoine : calvaires , ...)
	R123-11-h murs
	R123-11-h paysage
	R123-11-h vues
	R123-11-h cheminements (piéton ou piéton/cycle)
	R123-11-h espaces publics
	voie douce Beaune-Chagny
	ER emplacements réservés
	recul de 100m/axe A6 au titre du L111-1-4
	aléa inondation

OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir dossier 32)

TVB = trame verte et bleue



